



19 JAN 2022

**Mesdames et Messieurs les responsables
au sein des entreprises et intermédiaires
d'assurances**

Objet : Commission Nationale chargée de l'application des sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons de l'investiture, en date du mercredi 5 janvier 2022, des membres de la Commission Nationale chargée de l'application des sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement, en vertu des dispositions de l'article 32 de la loi 43.05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux telle que modifiée et complétée par la loi 12-18 promulguée par le dahir n°1.21.56 du 27 chaoual 1442 (8 juin 2021).

Cette investiture marque l'entrée en vigueur du décret n°2.21.484 du 3 août 2021 fixant la composition de ladite Commission et son mode de fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article 11 dudit décret.

A cet effet et en application des dispositions légales y afférentes, cette Commission a mis en ligne un site institutionnel dédié accessible via le lien suivant : cnasnu.justice.gov.ma.

Aussi, nous vous demandons de vous y référer dans le cadre de la mise en œuvre des sanctions financières ciblées, conformément aux dispositions de l'article 32 précité.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Président par intérim
Othman Khalil ELALAMY